

## LES FICHES PRATIQUES

# Réemploi des emballages : une démarche pragmatique, mesurée et globale

Le Conseil National de l'Emballage invite ses adhérents à juger de l'opportunité de mettre en place une solution de réemploi des emballages primaires en s'inspirant des bonnes pratiques des circuits existants pour les emballages industriels et commerciaux.

**12,3 millions de tonnes**  
d'emballages mises sur le marché en 2012, dont  
**7,5 millions** sont des emballages non-ménagers<sup>(1)</sup>

**250 à 300 millions**  
de palettes. Durée de vie de 5 à 10 ans<sup>(2)</sup>

**20 000 tonnes**  
de fûts et d'IBC en plastique sont chaque année  
remis sur le marché<sup>(3)</sup>

**3 millions**  
de fûts acier de bière. Durée de vie de 15 ans<sup>(4)</sup>

(1) ADEME / (2) Emballages industriels, commerciaux et ménagers - Données 2012 France-ADEME / (3) ELIPSO / (4) Fédération Nationale des Boissons



### CHIFFRES

- ▶ Identifier et tirer parti des **facteurs-clés des succès** réalisés dans les emballages industriels et commerciaux.
- ▶ Profiter des **expérimentations sur la base du volontariat** suggérées dans le cadre de la loi pour la transition énergétique.
- ▶ Étayer la démarche par des **études d'ACV** portant sur le système de retour global, comparé avec un système de collecte-recyclage matière, l'intérêt environnemental, social et économique du réemploi des emballages.
- ▶ Réaliser des enquêtes utilisateurs afin de **s'assurer de leur adhésion** à un dispositif leur demandant de ramener les emballages.



### RECOMMANDATIONS

Poussé par des préoccupations environnementales, un nombre important de consommateurs considère qu'il faut **utiliser moins d'emballages et prône le retour au réemploi**.

Répondre à cette attente doit s'envisager avec **pragmatisme** en tenant compte :

- ▶ Qu'il est **techniquement possible** de mettre en place du réemploi
- ▶ Que le réemploi **apporte des bénéfices** économiques, environnementaux et sociaux démontrés.
- ▶ Que le consommateur est **prêt à adhérer** à cette nouvelle démarche

#### Réglementation :

- ▶ Code de l'Environnement : articles R 543-66 et 67 ; L-541-10 et L-541-2-1 ; R543-257 ;
- ▶ Loi n° 89-421 du 23 juin 1989 relative à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales
- ▶ Décret n°90-264 du 23 mars 1990 relatif à la consignation des emballages dans le secteur des liquides alimentaires
- ▶ Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2001 fixant les taux de consignation des emballages dans le secteur des boissons
- ▶ Arrêté du 20 juin 1990 fixant la liste des organisations membres de la Commission de la consignation.

#### Référentiels et guides de bonnes pratiques :

- ▶ La vente en vrac : pratiques et perspectives-ADEME 2012
- ▶ Bilan des connaissances économiques et environnementales sur la consigne des emballages boissons et le recyclage des emballages plastiques-ADEME 2008



### ENJEUX



### RÉFÉRENCES

# Les 4 facteurs-clés du succès du réemploi :



## 1 Conception de l'emballage

### Conçu spécifiquement pour optimiser le réemploi :

- ▶ Être robuste pour assurer la résistance aux rotations pour le réemploi. Exemples : fûts de brasseries, IBC, bouteilles consignées de bière, palettes en bois, caisses plastiques, etc.) ;
- ▶ Faciliter les dispositifs de retour pour réemploi (standardisation, compacité, nettoyage facilité, etc.) ;
- ▶ Développer des emballages de transport qui suivent aussi bien le produit emballé à l'expédition, que les emballages vides destinés au réemploi : emballages navettes, emballages CHD.



## 2 Logistique et territoires

### Un écosystème dédié et adapté :

- ▶ Dimensionner des lieux de stockage et des parcs d'emballages vides supérieurs aux besoins de conditionnement en vue de répondre à la saisonnalité des produits (exemple : boissons) ;
- ▶ Inclure des acteurs dans un système logistique performant avec un maillage territorial au plus près des lieux de consommation. Exemples : bonbonnes de gaz, filière boissons CHD ;
- ▶ Intégrer la notion d'emplois perdus ou créés dans l'appréciation globale d'un système de consigne/ré-emploi.



## 3 Coûts économique, social et écologique

### Des coûts appréciés sur toute la chaîne de valeur :

- ▶ Intégrer un coût réglementé, pour certains emballages, de la consigne permettant leur retour ;
- ▶ Évaluer le coût complet de la mise en place d'un dispositif de collecte et de logistique adéquats ;
- ▶ Réaliser une analyse de cycle de vie complète et comparée entre le système fondé sur des emballages réemployables et le système fondé sur des emballages à usage unique repris et recyclés en nouvel emballage ;
- ▶ Intégrer les investissements/immobilisations financières nécessaires au réemploi des emballages (lieux de stockage, parc d'emballages dédiés).



## 4 Usages et services

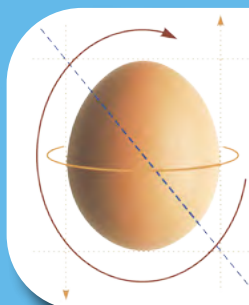
### Un dispositif fiable et contrôlé :

- ▶ Pour assurer d'une part la parfaite traçabilité des emballages, notamment concernant leur fin de vie et, d'autre part, la parfaite sécurité sanitaire du produit emballé ;
- ▶ Réaliser des investissements en matière de lavage et de contrôle qualité des emballages retournés.



Retrouvez ce dossier complet sur le site du CNE :

[http://www.conseil-emballage.org/wp-content/uploads/2016/04/Emballages-et-Consigne\\_Fr.pdf](http://www.conseil-emballage.org/wp-content/uploads/2016/04/Emballages-et-Consigne_Fr.pdf)



La mission du Conseil National de l'Emballage, qui réunit depuis 1997 l'ensemble des acteurs de la chaîne emballage consiste à élaborer et diffuser les bonnes pratiques de conception, d'utilisation et de commercialisation de l'emballage des produits.

**CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE**

251 Boulevard Pereire 75017 Paris  
Tel : +33 1 53 64 80 30 - Fax : +33 1 45 01 75 16  
E-mail : c.n.e@wanadoo.fr  
[www.conseil-emballage.org](http://www.conseil-emballage.org)